

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CS1934

présenté par  
Mme Cristol, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 11, après le mot :

« confirmation »,

insérer les mots :

« de la demande ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.